



ETUDE GEOTECHNIQUE

Aménagement d'un lotissement

PHASE PRINCIPE GENERAUX DE
CONSTRUCTION (G1 PGC)
pour les lots à bâtir

PHASE AVANT-PROJET (G2 AVP)
pour la voirie de desserte

Lotissement «Le Pré Charmant»

Chemin de Cazalas
section AZ parcelle n°90

Léguévin (31)

Projet réalisé par
SATER à LABEGE - 31



Référence / Indice	Intervention	Document	Etabli par	Contrôlé par
AQU25C045GA	08/04/2025	23/04/2025	Vincent DOMEQ	Adeline HÉRAUT

Sommaire

1	Introduction	3
2	Mission.....	4
3	Description du projet soumis à l'étude	5
4	Enquête documentaire	7
4.1	Situation, relief, paysage et géologie	7
4.2	Vue aérienne.....	8
4.3	Risques naturels	8
5	Investigations Géotechniques	9
5.1	Prospection visuelle et enquête sur site.....	9
5.2	Sondages et prospections.....	12
5.3	Sondages.....	13
5.4	Essai de laboratoire	13
5.5	Essais d'infiltration	15
5.6	Prélèvements de sols.....	15
6	Synthèse	18
6.1	Projets d'habitation	18
6.2	Voirie.....	21
7	Conclusion	24
8	Annexes	25

1 INTRODUCTION

Intervenants

	Coordonnées			
Maître d'ouvrage	SATER à LABEGE - 31			
Entreprise / Constructeur	SATER à LABEGE - 31			
			Devis le	Commande
Client	SATER à LABEGE - 31		17/03/2025	18/03/2025

Avertissement

Pour la bonne compréhension de ce rapport il est demandé de consulter les annexes.

Toute modification apportée au projet devra nous être signalée pour réexamen et éventuellement modification des conclusions. Il est conseillé de réaliser une étude béton armé pour une bonne exploitation de ce rapport.

Assurances

Fimurex a souscrit un contrat d'assurance professionnelle BTP Ingénierie, économie de la construction auprès de la SMA Courtage. N° souscripteur : C28101N ; n° contrat : 7356002 / 002 134546.

Remarque

Les ingénieurs d'ARMASOL sont à la disposition du Maître d'ouvrage et des différents corps de métiers pour tous renseignements ou explications complémentaires sur le rapport ou ses conditions d'utilisation.

2 MISSION

Objectif

- Etudes G1PGC pour les lots à bâtir et G2AVP pour la voirie interne.

Documents et plans reçus

- pour le site : plan de situation.
- pour le projet : plan de masse.

Contenu (Norme NF P 94 500 novembre 2013)

Investigations

- Sondages et prospections conformes au devis.
- Concerne : les lots et la voirie interne.
- Hors mission : l'emprise des existants et/ou inaccessible (mare).

G1 ES

G1 PGC

- **Concerne** : les fondations classiques superficielles ou semi-profondes sur les lots.
- **Hors mission** : les travaux spéciaux (pieux, reprise en sous-œuvre, injections...).

G2 AVP

- Concerne : le pré-dimensionnement de la chaussée de la voirie interne.

Exclu de l'étude :

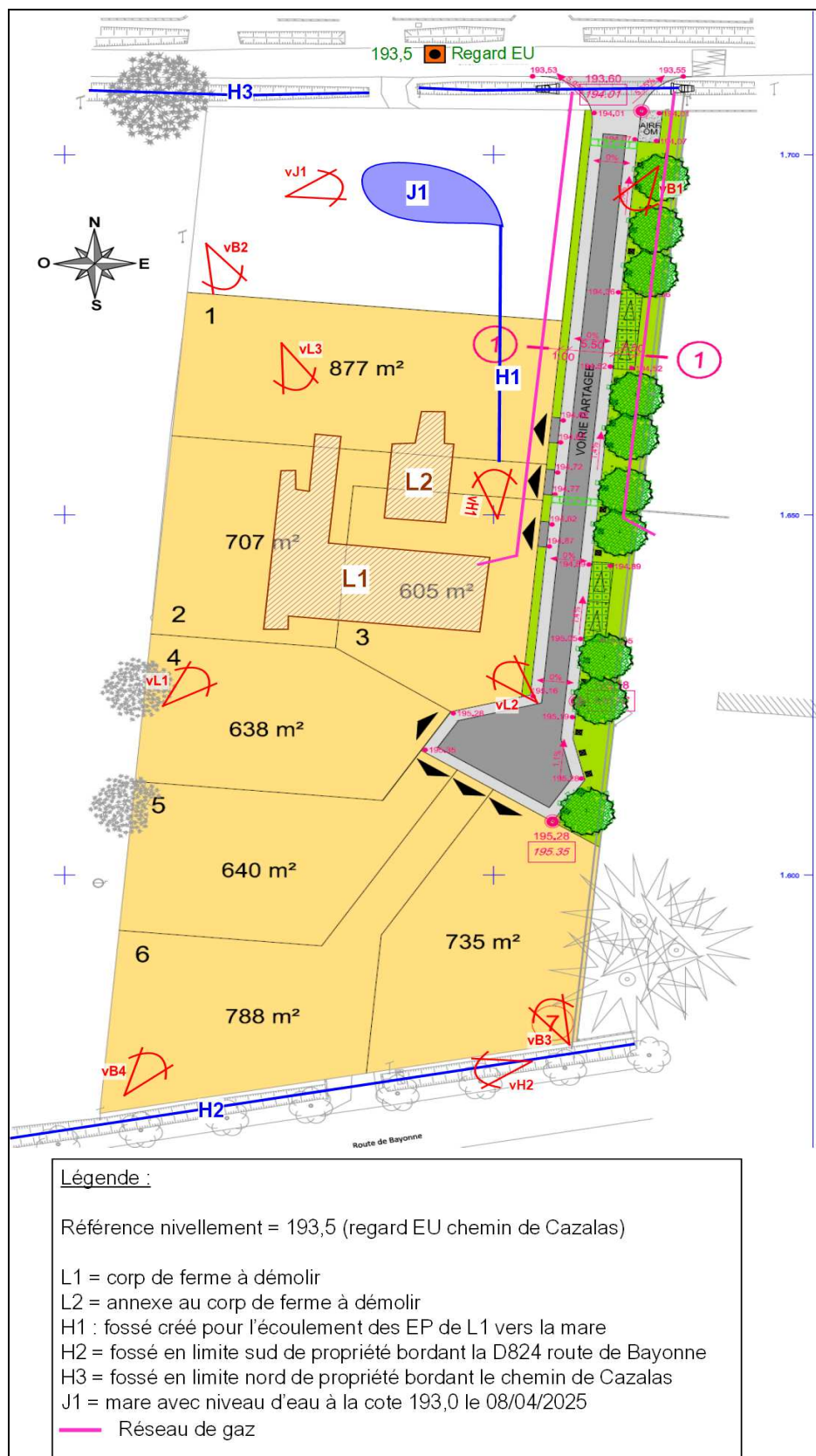
- diagnostic pollution du site.
- étude hydrogéologique (évolution de la présence d'eau, suivi des nappes...).
- toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques.

Voir les conditions d'utilisation du rapport ainsi que les limites et pertinence des informations concernant l'eau en annexes et chapitre 7 paragraphe drainage.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

3 DESCRIPTION DU PROJET SOUMIS A L'ETUDE

Lotissement



Commentaires ou hypothèses formulés sur la base des documents reçus

Projets d'habitations

- **Niveau bas** : sur vide sanitaire ou dallage, indéterminé au stade de l'étude.

Cote(s)

- Altimétrie des projets non définie au stade actuel de l'étude.

Terrassements induits pour tout le projet (hors fondations)

- Compte tenu de la topographie du site, les terrassements ne seront pas importants (< 1 m).

Assainissement envisagé (hors étude) : pour chaque lot, les eaux usées et eaux pluviales seront rejetées aux réseaux du lotissement à créer.

Projet de voirie

- **Type : voirie de desserte à faible trafic** (trafic compris entre 0 et 9 PL/jour/sens)

Terrassements induits pour tout le projet (hors fondations)

- Compte tenu de la topographie du site, les terrassements ne seront pas importants (< 1 m).

4 ENQUETE DOCUMENTAIRE

4.1 SITUATION, RELIEF, PAYSAGE ET GEOLOGIE

Situation

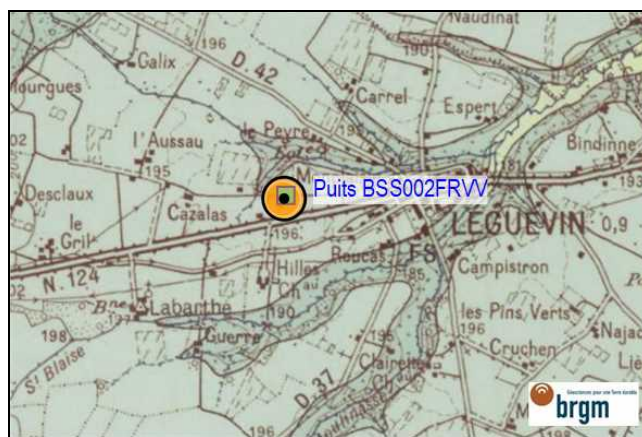
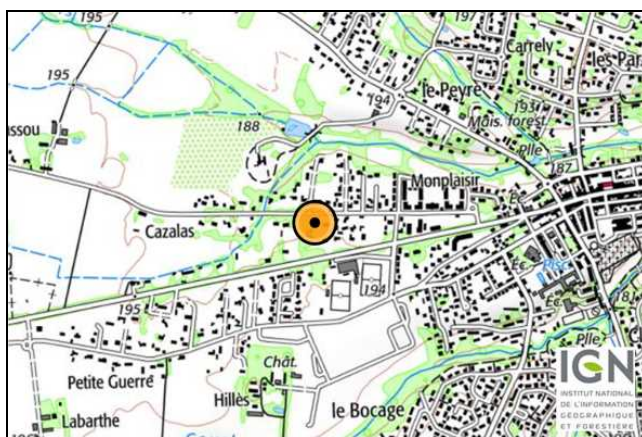
Adresse : Chemin de Cazalas - section AZ parcelle n°90 - Lègevin (31)

Coordonnées GPS : Lat. = 43,599239 Long. = 1,222837

Altitude moyenne : **194 m NGF**

Topographie : plaine

Eau : un cours d'eau temporaire coule à 150 m au nord-ouest.



Contexte géologique (source BRGM)

Sol(s) présent(s) sur le site d'après la carte n° 983 :

Alluvions des terrasses moyennes de la Garonne, graves, sables et argiles recouvertes de limons (Fx).

- Age : günz au würm indifférencié - Quaternaire ancien (-1,8 Ma à -10 000 ans)
- Retrait-gonflement : susceptibilité faible (dépt.31)

4.2 VUE AERIENNE



4.3 RISQUES NATURELS

Zone sismique : très faible (1)

Plans de prévention des risques naturels recensés sur la commune :

Type du plan :	Prescrit le	Mis à l'enquête le	Approuvé le
PPR Mouvement de terrain :			
• tassement différentiel	04/02/2004	30/05/2005	22/12/2008
PPR Inondation :	22/12/2011	14/03/2016	17/02/2017

Arrêtés de catastrophe naturelle publiés pour l'ensemble de la commune depuis 1982 :

Type de risque (nombre) date du dernier événement pris en compte

- Tempête (1) 06/11/1982 au 10/11/1982
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain (1) 25/12/1999 au 29/12/1999
- Inondations et coulées de boue (5) 23/06/2014
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (5) 01/01/2017 au 31/12/2017

Aléa retrait-gonflement des argiles :

L'aléa a été requalifié par le BRGM en **exposition moyenne** à partir du 01/01/2020

Autres informations sur les risques :

- Inondation (pour mémoire) :
 - La parcelle n'est pas cartographiée en zone de prescription du PPRI instauré sur la commune.
 - Le site est cartographié en zone potentiellement sujette aux inondations de cave.
- potentiel radon faible (www.georisques.gouv.fr)

Données sur l'eau :

- Présence d'un puits sur la parcelle référencé par le BRGM BSS002FRVV à la cote +194,0 m NGF, avec un niveau d'eau relevé en octobre 1963 à 4 m de profondeur soit +190,0 m NGF.

5 INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES

5.1 PROSPECTION VISUELLE ET ENQUETE SUR SITE

Le site

Pente : La topographie du site est sub-horizontale (les côtes du TN varient entre 195,3 en partie sud et 193,9 au nord)

Végétation : La parcelle est un parc arboré.

Voirie et réseaux divers (VRD) : un réseau d'alimentation en gaz de la maison existante (L1) est présent mais a été condamné. Un second réseau de gaz d'alimentation de la maison voisine sur la parcelle à l'est longe la limite est de propriété et est actif.

Ouvrages sur le site :

- L1 et L2 : corp de ferme ancien (visible sur les images aériennes de 1953 consultables sur www.remonterletemps.ign.fr) avec dépendances. L1 présente quelques fissures sur ces façades.
- Les maisons avoisinantes construites en maçonnerie traditionnelle, ne présentent pas de désordres apparents sur leurs façades visibles depuis le site.

Données sur l'eau

Présence d'eau sur le site : non détectée dans les sondages le jour de l'intervention. Niveau d'eau de la mare mesuré à la cote 193,0 le 08/04/2025. Cette mare est alimentée par les EP du corps de ferme via le fossé H1 et peut-être par une nappe (à confirmer).

Réseaux : Présence d'un réseau EU sous la voirie du chemin de Cazalas (voir vG1).

Ouvrages (pré)existants sur le site sans apport ni extraction d'eau :

- H2 : fossé en limite sud de propriété bordant la D824 route de Bayonne.
- H3 : fossé en limite nord de propriété bordant le chemin de Cazalas.



vB1 : vue vers le sud-ouest



vB2 : vue vers le sud-est



vB3 : vue vers le nord-ouest



vB4 : vue vers le nord-est



vL1 : façade sud de L1



vL2 : façades sud et est de L1



vL3 : façade nord de L1 et des dépendances



vH1 : fossé H1 pour l'écoulement des EP de L1 vers la mare J1



vJ1 : mare J1 (niveau d'eau à la cote 193,0 le 08/04/2025)

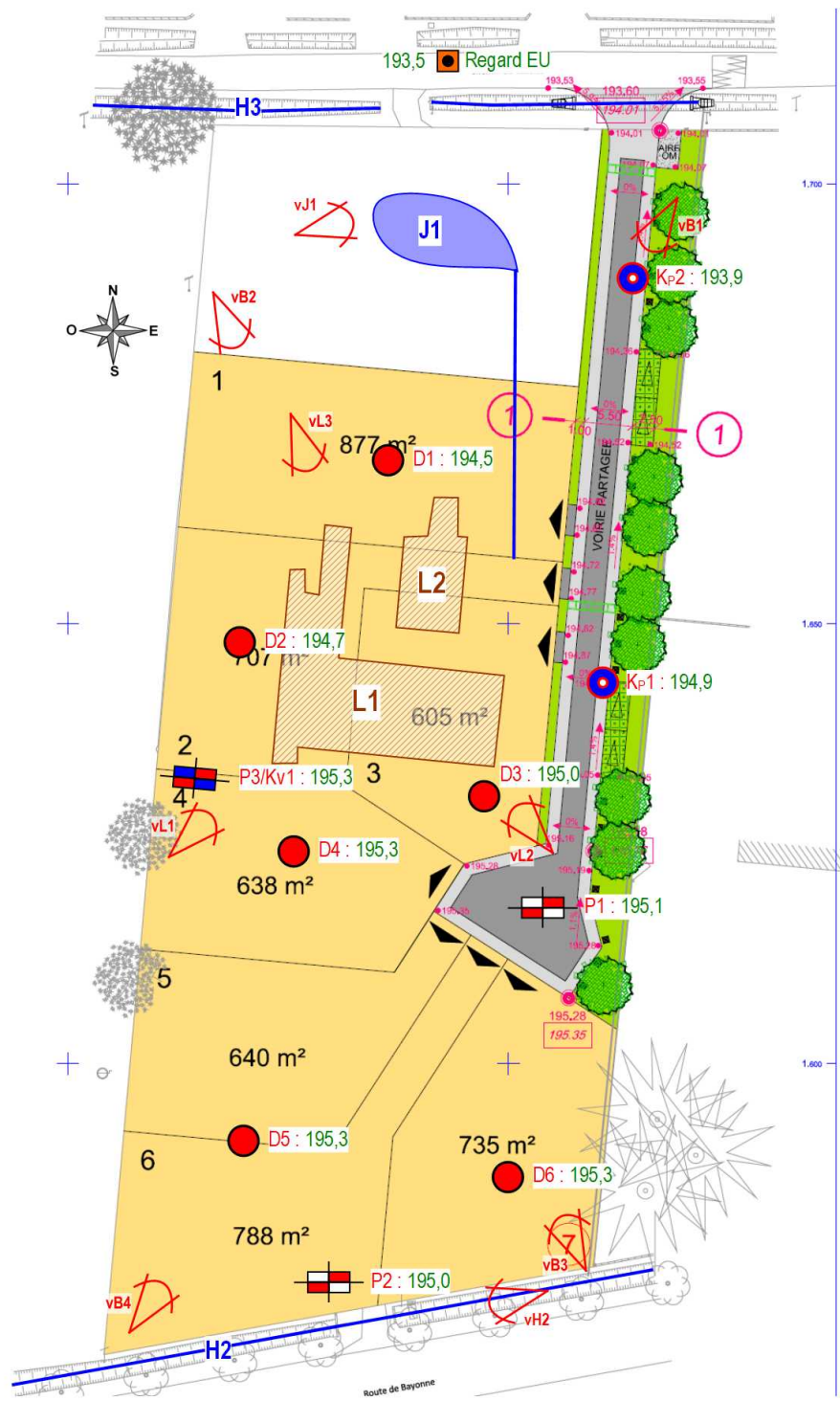


vH2 : fossé H2 en limite sud de la parcelle, le long de la D824 route de Bayonne



vG1 : regard (référence nivellement) du réseau EU sous la voirie du chemin de Cazalas.

5.2 SONDAGES ET PROSPECTIONS



Légende :

Sondage :

The diagram shows a survey point labeled 'D1'. A red circle represents the point, with a label 'type' pointing to it. A red line connects the point to the text 'D1 : 103.5', where 'D1' is red and '103.5' is green. A label 'Cote alti (m)' points to the number '103.5'. Below the point, the text 'N° du sondage' is present.

type

Cote alti (m)

D1 : 103.5

N° du sondage

Legend:

- D : Pénétromètre dynamique
- P : Sondage à la pelle mécanique
- P/Kv : Sondage à la pelle mécanique avec test de perméabilité à niveau variable
- K_P : test de perméabilité Porchet à niveau constant

5.3 SONDAGES

Pénétromètre dynamique :

Les valeurs mesurées sont faibles à très élevées (min : 1,6 MPa, max : 35 MPa).

Sur toute l'étude, allure ressemblante des diagrammes avec des valeurs de résistances faibles à moyennes dans le limon superficiel puis moyennes à très élevées dans les alluvions gravelo-argileuses.

5.4 ESSAI DE LABORATOIRE

Un échantillon a été prélevé en P1 entre 0,5 et 0,8 m de profondeur et a été analysé en laboratoire. Le tableau ci-dessous résume les résultats des analyses :

Récapitulatif des identifications selon GTR

Echantillon		Eau / état			Granulométrie			Argilosité / plasticité							Classe	
Sondage	Profondeur	Wn (0/50mm)	Wn (0/20mm)	IP1	Dmax (mm)	0/2mm / 0/50mm	0/ 80 μ / 0/50mm	VBS	WI	Wp	IP	IC	RI	Wr	GTR	Etat hydrique
P1	0.5-0.8	9.5%	12.0%	-	63	27.0%	17.3%	0.7	-	-	-	-	-	-	C2B5	-

Les résultats des analyses permettent de classer l'échantillon en sols de classe **C2B5** selon la norme NF P 11-300.

Il s'agit d'un sol dégradable par l'eau et les engins et dont la susceptibilité au retrait-gonflement peut être considérée comme **nulle**.

RESULTATS D'ESSAIS POUR IDENTIFICATION D'UN SOLSondage :
P1Profondeur :
0.5-0.8

Nature:

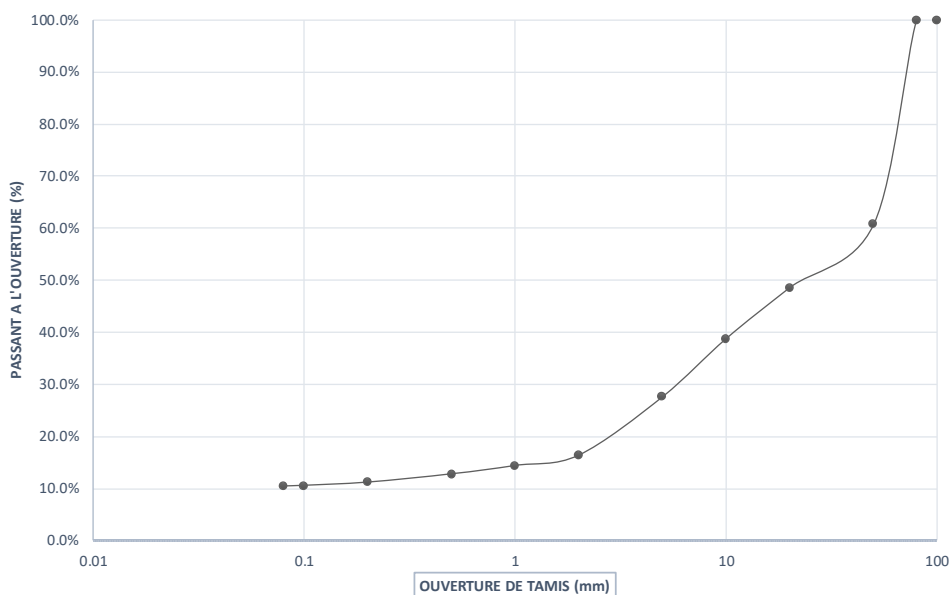
Limon graveleux

Analyse granulométrique par tamisage à sec après lavage

NF P 94-056

date de l'essai : 11/04/2025

TAMIS (mm)				100	80	50	20	10	5	2	1	0.5	0.2	0.1	0.08
PASSANT (%)				100.0%	100.0%	60.8%	48.6%	38.8%	27.6%	16.4%	14.4%	12.8%	11.2%	10.6%	10.5%
REFUS (%)				0.0%	0.0%	39.2%	51.4%	61.2%	72.4%	83.6%	85.6%	87.2%	88.8%	89.4%	89.5%

fraction 0/2mm dans la fraction 0/50mm **27.0%**fraction 0/80 μ dans la fraction 0/50mm **17.3%**D MAX (mm) **63****Teneur en eau pondérale de l'échantillon**

NF P 94 050

date de l'essai : 10/04/2025	
fraction 0/50mm (Wn)	9.5%
fraction 0/20mm	12.0%
fraction 0/0,4mm	

Détermination de l'activité argileuse**Essai au bleu de méthylène**

NF P 94 068

date de l'essai : 11/04/2025	
fraction 0/5mm dans la fraction 0/50mm (C)	45.5%
valeur de bleu du sol (VBS)	0.7

Indice IPI

(NF P 94-078)

date de l'essai : 10/04/2025	
Compactage : Proctor norme Moule : CBR	
densité sèche ρ_d (t / m ³)	
IPI	

Classification GTR : C2B5**Etat hydrique : -**

5.5 ESSAIS D'INFILTRATION

Méthodologie :

Le coefficient K de perméabilité (en m/s ou mm/h) est déterminé en injectant un volume d'eau dans une excavation calibrée et préalablement saturée. Le volume d'eau infiltré est mesuré précisément pendant un temps déterminé de percolation. Le calcul de perméabilité est fonction du volume injecté et de la surface développée d'infiltration.

- **Essai PORCHET (circulaire n°97-49 du 22 mai 1997) :** La mesure se fait à niveau d'eau constant dans une petite excavation.
- **Essai à charge variable :** La mesure se fait à niveau d'eau variable dans l'excavation utilisée lors de l'investigation géologique.

Nous rappelons qu'il s'agit d'essais ponctuels mesurant la perméabilité en petit.

Résultats des essais :

Essai	Profondeur (m)	faciès	Méthode	Perméabilité (mm/h)	Perméabilité (m/s)
Kp1	0,5	Argile limoneuse	Porchet	20	$5,7 \times 10^{-6}$
Kp2	0,5	Argile limoneuse		20	$5,7 \times 10^{-6}$
Kv1	0,9	Galets et graviers à matrice argileuse	Charge variable	6	$1,7 \times 10^{-6}$

5.6 PRELEVEMENTS DE SOLS



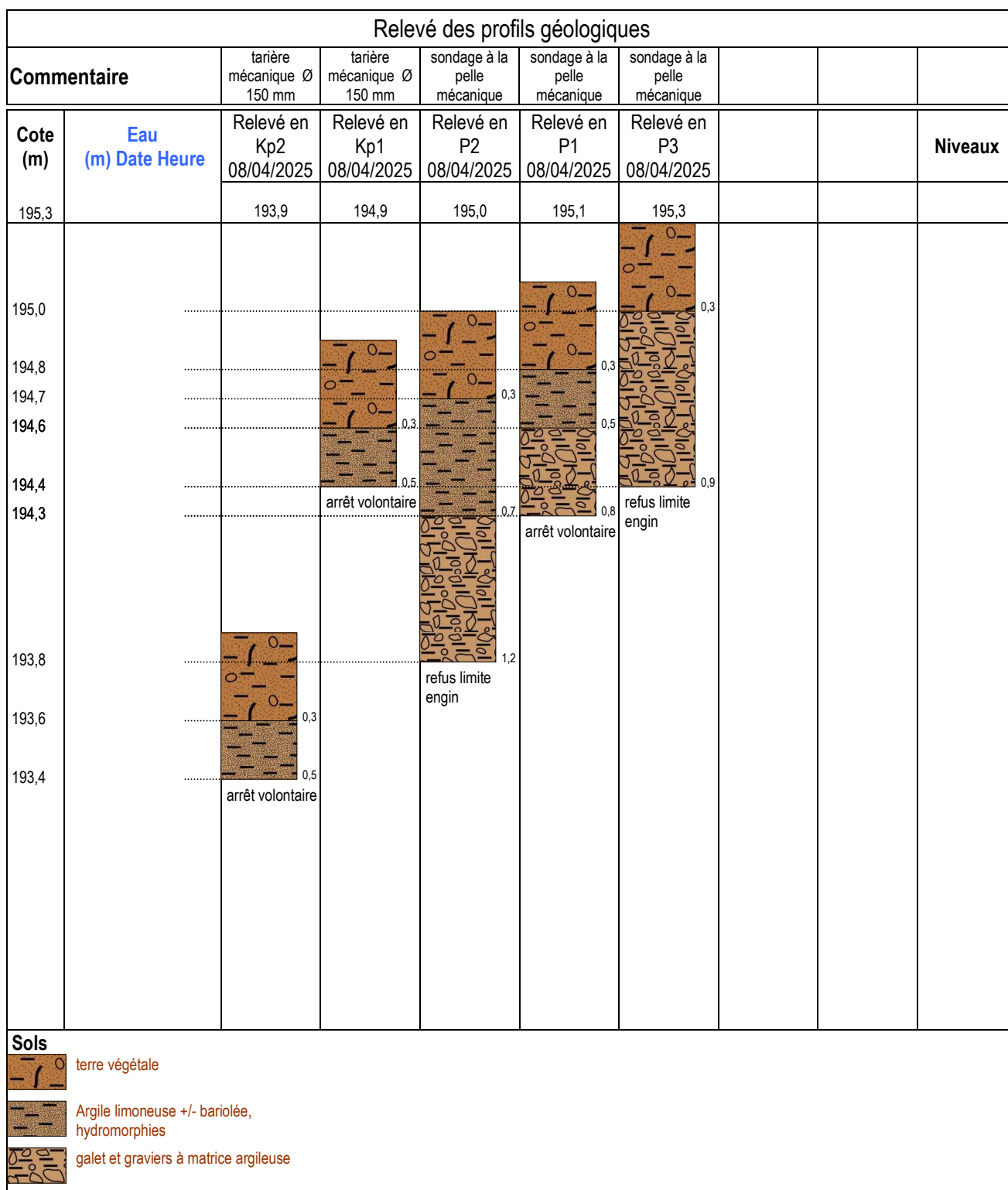
Sol : Argile limoneuse +/- bariolée, hydromorphies
P2 entre 0,3 et 0,7 m



Sol : galet et graviers à matrice argileuse
P2 entre 0,7 et 1,2 m



Sol : galet et graviers à matrice argileuse
P3 entre 0,3 et 0,9 m



6 SYNTHESE

6.1 PROJETS D'HABITATION

6.1.1 SISMICITE

Le site étant classé en zone 1, la réglementation parasismique n'est pas applicable.

6.1.2 ZONE D'INFLUENCE GEOTECHNIQUE (ZIG)

La ZIG sera déterminée en mission G2 AVP

6.1.3 TERRASSEMENT, SOUTÈNEMENT (PLEINE MASSE, PLATEFORME)

Ce qui est demandé :

- Précautions d'usage de terrassement pour les sols sensibles à l'eau (très dégradables par les engins en présence d'eau) : réaliser une plateforme en légère pente avec exutoire, éviter la circulation d'engins au droit du projet en cas de précipitations, travail en rétro ...
- Entreprise (engin préconisé) : pelle puissante
- Maître d'Œuvre et Entreprise : voisinage / terrassement, évolution des talus et des fouilles dans le temps, purge soignée des racines en fond de fouille, rattrapage si nécessaire.

6.1.4 HYDROGEOLOGIE ET DRAINAGE

L'étude réalisée est ponctuelle et d'une représentativité limitée par les informations portées à notre connaissance et à la période de réalisation. Elle ne permet pas de se prononcer avec précision sur la présence de l'eau (origine, position, débit, périodicité). Cet aspect s'il conditionne la conception du projet devra faire l'objet d'une étude spécifique.

La conception des drainages s'ils sont nécessaires, revient à la maîtrise d'œuvre et pourra faire l'objet d'une mission spécifique. Dans tous les cas, ils seront réalisés conformément au DTU 20.1.

Contexte hydrogéologique : sols superficiels peu perméables surmontant des couches imperméables

Ce contexte apparaît a priori favorable.

Présence d'eau sur le site : non détectée dans les sondages le jour de l'intervention. Niveau d'eau de la mare mesuré à la cote 193,0 le 08/04/2025. Cette mare est alimentée par les EP du corps de ferme via le fossé H1 et peut-être par une nappe (à confirmer).

Gestion des eaux demandée :

Compte tenu de la perméabilité des sols mesurée, la réalisation d'ouvrages d'infiltration nous paraît peu adaptée. Armasol préconise une collecte des eaux de toiture vers un ouvrage de rétention étanche avec rejet vers un exutoire autorisé. La faisabilité devra être spécifiquement étudiée (hors présente mission).

6.1.5 NIVEAU BAS

Compte tenu de la nature des sols, le niveau bas pourra être traité en plancher porté ou dalle portée sur vide sanitaire. Une solution en dallage sur terre-plein est également envisageable.

La réalisation d'un dallage nécessite la purge soignée de toute terre végétale et des sols argileux superficiels avec substitution en matériaux non évolutifs et insensibles à l'eau.

Conditions prévisibles à confirmer selon les conditions de chantier :

- graves argileuses (sol dégradable par l'eau et les engins)
- classe d'arase AR0 à PST2-AR1 en fonction de la saison des travaux et de la teneur en eau des sols.
- couche de forme variable (30 à 60 cm en fonction de la classe d'arase au moment des travaux) en matériaux non évolutifs et insensibles à l'eau avec mise en œuvre d'un géotextile en sous-face conformément au DTU 13.3 et au guide GTR.

6.1.6 FONDATEMENTS PROPOSEES

Type : Semelles filantes et/ou isolées.

Voir également la rigidification en adaptation de la structure.

Valeurs de résistance mécanique déduites des essais sur site :

Résistance DPSH-B (LX) qd = 6 MPa (NF 22476-2 annexe E)

Sol d'ancrage : galet et graviers à matrice argileuse

- rattaché à 'Alluvions des terrasses moyennes de la Garonne'

Particularités à prendre en compte pour l'exécution :

- Méthode d'exécution : ancrage délicat du fait de la tenue ou de la profondeur des fouilles.
- Maître d'Œuvre et Entreprise : prévoir des engins adaptés à la présence de sols ou de matériaux très résistants pouvant occasionner des hors profils.

Profondeurs jusqu'à la base des fondations :

Le schéma est à adapter aux valeurs ci-dessous

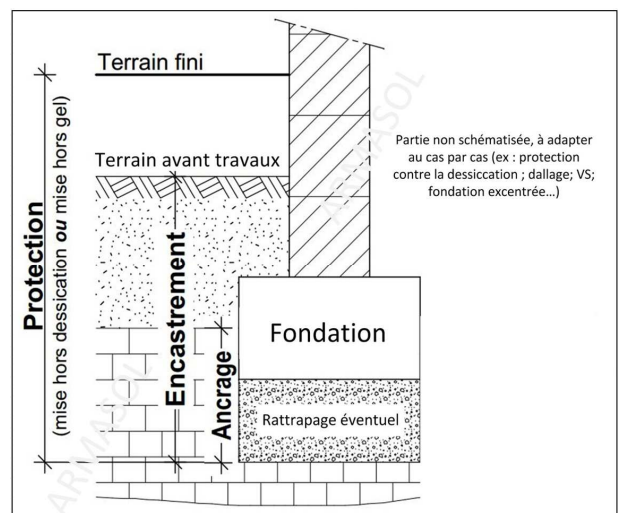
Encastrement : à partir de 0,8 jusqu'à 1,2 m / terrain naturel avant travaux.

Profondeur variable en fonction de l'apparition du toit des graves compactes.

Ancrage : 0,3 m.

Protection :

- hors gel (selon le département et l'altitude)



6.1.7 ADAPTATION(S) STRUCTURELLE(S) :

Ce qui est demandé :

- **Rigidification des fondations**

- Les fondations réalisées en limite de propriété ou contre une fondation existante ou à créer, devront être excentrées (dimensionnement, armatures, mise en œuvre spécifique).

Contraintes géotechniques et environnementales :

- sol compact homogène : les tassements absolus et différentiels prévisibles dans ce type de contexte devraient être faibles et négligeables, très inférieurs à 1 cm.

6.1.8 PRECONISATIONS GENERALES

Conception

- Les drainages seront réalisés conformément au DTU 20.1 : ils seront mis en œuvre dans les sols peu à pas perméables avec la possibilité de rejeter l'eau vers un exutoire éloigné des fondations. Extraits NF DTU 20.1 : « il appartient au maître d'œuvre de se faire préciser par le maître de l'ouvrage les exigences relatives aux conditions d'utilisation des locaux. Drainer chaque fois que le bâtiment est fondé sur une couche peu perméable ...évacuer d'une manière efficace les eaux collectées »
- Maître d'Œuvre : vérifier que le planning prévisionnel est compatible avec le phasage de la réalisation (préparation, saison au moment des travaux)

Exécution

- Maître d'Œuvre : vérifier que ce document est bien transmis aux intervenants concernés et qu'il est appliqué.
- Vérifier la cohérence du planning des travaux avec la mise en conditions favorables du chantier.
- Prévoir des moyens en réserve en cas de décalage à une période défavorable.

Maintenance

- Maître de l'ouvrage : veiller à la maintenance des ouvrages géotechniques (ex.: les drains périphériques, les soutènements, les protections périphériques contre le retrait et le gonflement des argiles).

6.2 VOIRIE

6.2.1 TERRASSEMENTS

Dans l'état actuel des informations en notre possession, les terrassements pour la création de la voirie de desserte vont être réalisés sur de faibles épaisseurs (inférieures à 1m). Ces terrassements intéresseront donc les horizons superficiels.

Nous rappelons qu'il convient de purger l'intégralité de la terre végétale et des sols remaniés ou remblayés.

D'éventuels hors profils seront rattrapés avec des matériaux adaptés soigneusement compactés selon les recommandations du GTR.

Les essais en laboratoire, réalisés sur les matériaux issus des sondages à la pelle mécanique P1 de 0,5 à 0,8 m, ont permis de déterminer la classification des matériaux en place qui serviront d'assise à la future voirie.

Les échantillons analysés appartiennent à la classe GTR C2B5 (voir chapitre 5.4).

Des arrivées d'eau depuis la surface en période pluvieuse sont prévisibles. Des dispositions spécifiques devront être prises pour assurer à tout moment la mise au sec de la plateforme (réseau drainant, etc.)

Les plates formes tant en remblais qu'en déblais devront être protégées contre les arrivées d'eau et dressées avec des pentes adéquates pour permettre l'évacuation des eaux pluviales vers un exutoire et éviter toute stagnation d'eau. Elles devront être éventuellement protégées contre l'érosion.

6.2.2 TRAFICABILITE DE L'ARASE DE TERRASSEMENTS

Compte tenu de la présence d'une couche superficielle d'argile limoneuse au-dessus du sol graveleux, sur une épaisseur variable (0,0 à 0,8 m en sondages), des problèmes de traficabilité pourraient apparaître en période défavorable. L'entreprise de gros œuvre devra prendre toutes les précautions pour garantir la circulation des engins (purge de la couche argileuse superficielle, piste en matériau d'apport insensible à l'eau, géotextile, engins sur chenille...).

Il est rappelé que, selon le GTR, la mise en œuvre correcte de la couche de forme nécessite une arase de terrassements ayant un module EV2 de l'ordre de 35 MPa pour une couche de forme en matériaux traités, et de 15 à 20 MPa pour une couche de forme en matériaux granulaires.

Si ces conditions ne sont pas obtenues en phase travaux, un traitement spécifique des sols d'assise sera nécessaire (traitement de sol en place, purges complémentaires, intercalation d'un géotextile de renforcement et de séparation (R+S), cloutage (en D80/100mm), etc.)

6.2.3 PORTANCE DES SOLS SUPPORTS

En fonction de la nature des sols rencontrés au niveau de la PST (argile limoneuse ou graves) et de la saison des travaux, on peut s'attendre à des arases de type :

- PST3-AR1 (matériau dans un état hydrique moyen à sec de bonne portance) dans le cadre de conditions météorologiques favorables.
- PST1-AR1 (matériaux humide sujets au matelassage) lors de conditions météorologiques défavorables et nécessitant un ou plusieurs des traitements vus au chapitre précédent pour être amenés en PST2/AR1

6.2.4 HYPOTHESES DE DIMENSIONNEMENT

Les hypothèses de dimensionnement prises sont les suivantes :

- Trafic : T5, trafic compris entre 0 et 25 PL/jour/sens (trafic TC0)
- Durée de service : 15 ans
- Plateforme de type PF2 avec $50 \text{ MPa} \leq \text{EV2} < 80 \text{ MPa}$

6.2.5 OBTENTION DE LA PLATEFORME

Après décapage des terres superficielles, d'après le guide du LCPC-SETRA « Réalisation des remblais et des couches de forme », pour obtenir une plateforme de type PF2 avec un $\text{EV2} \geq 50 \text{ MPa}$, sur une PST2-AR1 il faudra mettre en œuvre une épaisseur de 0,5 m de matériaux d'apport type D21 ou équivalent, épaisseur pouvant se réduire à 0.4 m avec la pose d'un géotextile R+S entre la PST et la couche de forme.

Le compactage des matériaux mis en place pour la constitution de la couche de forme devra être vérifié au moyen d'essais à la plaque.

D'après les essais d'identification réalisés, les matériaux prélevés ne peuvent pas être réutilisés en l'état pour réaliser la couche de forme.

Selon le guide de « Traitement des sols à la chaux et/ou aux liants hydrauliques » du LCPC-SETRA de Janvier 2000, le traitement envisageable pour les sols rencontrés sur site de type C2B5 pour une utilisation en couche de forme est de 1%CaO + 7% C32,5.

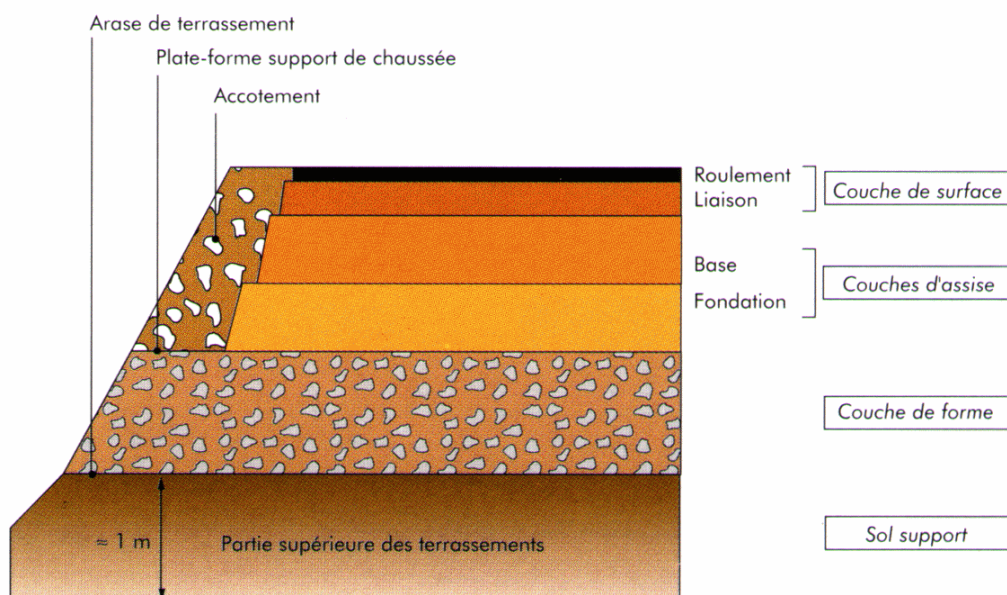
En phase travaux, des essais devront être réalisés pour s'assurer de l'état hydrique des matériaux extraits et adapter les dosages en conséquence si un traitement des sols en place pour une utilisation en couche de forme est envisagé.

Attention : le recours à une couche de forme traitée aux liants hydrauliques nécessite également que le maître d'œuvre puisse interdire la circulation sur chantier pendant un délai de 10 jours à partir de la mise en œuvre de celle-ci (délai ajustable en fonction des résultats de l'étude).

STRUCTURES DE CHAUSSEE

Pour l'ébauche dimensionnelle des structures de chaussée, nous avons utilisé le « **Guide de conception et dimensionnement des chaussées – Grand Lyon** ».

Rappel : constitution d'une chaussée



Exemples de structure de chaussée :

La vocation de la voie étant de type desserte et le trafic étant faible, il est possible de s'orienter vers une voirie à structure souple.

Guide	Guide de conception et dimensionnement des chaussées – Grand Lyon	
Couche de surface	4 à 5 cm BBCS	ESU
Assise ou fondation	20 cm GNT 0/31.5	30 cm GNT 0/31.5
Couche de forme	50 cm (matériau de type D21 ou D31) ou 40 cm (matériau de type D21 ou D31) avec mise en place d'un géotextile	50 cm (matériau de type D21 ou D31) ou 40 cm (matériau de type D21 ou D31) avec mise en place d'un géotextile
Portance couche de forme à atteindre	PF2 = 50 MPa	PF2 = 50 MPa
Nature du fond de forme	Galets et graviers argileux	Galets et graviers argileux

* abréviations du tableau précédent

Désignation	Produit	Norme
BBCS	Béton Bitumineux à Chaussée Souple	NF EN 13-108-1
ESU	Enduit Superficiel d'Usure	NF EN 13-108-1
GNT	Grave Non Traité	NF P 98-115

Les structures de chaussées proposées répondent aux critères de dimensionnement pour les hypothèses de calcul utilisées (trafic, PF, etc.).

L'Entreprise pourra proposer des structures différentes dans la mesure où elles sont équivalentes (à justifier par note technique).

La structure de chaussée devra être vérifiée en fonction de la circulation effectivement prévue sur les voiries et de la tenue au gel.

COMMENTAIRES

Lors de la réalisation des travaux, la plus grande attention sera portée sur les points suivants :

- Contrôle du niveau de portance de la plateforme
- Respect des épaisseurs préconisées
- Contrôle de la qualité des matériaux mis en œuvre et de leur compacité

7 CONCLUSION

	FACTEURS FAVORABLES	FACTEURS DEFAVORABLES
Site	• relief : terrain horizontal	• présence d'eau : possible par rétention sur la plateforme • environnement : présence d'arbres
Sol	• homogène • pas d'eau détectée : le jour de l'intervention sur site	

Conclusion

Pour cette étude, l'avis géotechnique est positif sous réserve de traiter les risques identifiés.

Mise en œuvre par conditions météorologiques normales.

Les facteurs défavorables identifiés ci-dessus devront faire l'objet d'une vigilance particulière et d'une adaptation du projet pour en limiter les conséquences.

Le ou les PPR existants sur la commune devront être consultés et appliqués au projet si nécessaire.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

Méthode ARMASOL

La méthode Armasol est basée sur la recherche et le traitement de l'hétérogénéité des sols, à l'origine des tassements différentiels. Les conséquences sont plus graves pour des ouvrages complexes ou sensibles.

Pour toutes les constructions, et plus spécialement lorsque les descentes de charges sont peu importantes, des solutions de fondations superficielles sont avant tout recherchées. Elles nécessitent souvent d'associer une rigidification de la structure à des protections périphériques (en particulier contre les variations hydriques).

Dans certains cas ou pour s'affranchir des aléas liés à l'exécution ou aux risques naturels (ex : argiles, eau...) des fondations profondes seront ou pourront être proposées. Elles feront appel à des techniques et des études spécifiques et seront mises en œuvre par des Entreprises spécialisées.

Limites et utilisation de ce document

Toute utilisation ou interprétation partielle de ce document, omission des sources de renseignement citées, ou non-respect de la réglementation en vigueur et des règles de l'Art constitue une contrefaçon. Cette contrefaçon engage uniquement la responsabilité de son auteur, et elle est susceptible de porter atteinte à la fiabilité de la construction et d'aboutir à un sinistre. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. [Article L122-4](#).

Missions géotechniques

Le projet doit former un ensemble cohérent entre la construction et la prise en compte des risques naturels ou artificiels. Pour un fonctionnement fiable et pérenne de cet ensemble le projet doit être conçu en concertation entre la maîtrise d'œuvre (assurée en fonction des cas par le Constructeur, l'architecte, l'Entreprise...), l'ingénierie géotechnique et structure ainsi que les Entreprises.

Au stade actuel du projet, le document propose la solution qui semble être la plus adaptée. En fonction de l'évolution du projet, cette solution pourra devenir inadaptée (rapport caduc et non valable) et devra faire l'objet d'un réexamen (ex : changements d'implantation, de forme, de niveaux, de terrassements...).

Comme le prévoit la norme sur les missions géotechniques, la mission G2 AVP seule ne permet pas d'amener le projet à l'exécution.

Les missions géotechniques visent à identifier, évaluer, traiter les aléas liés à la conception, la réalisation, l'exécution et la maintenance de l'ouvrage.

Nous rappelons que : « le sous-sol est par sa nature même le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques

associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance. » (Extrait de la norme NFP 94-500 version 2013).

Tout élément nouveau ainsi que tout incident important survenu en cours de travaux engendrant un risque vis-à-vis de l'ouvrage sera impérativement signalé à ARMASOL afin d'être évalué, réduit ou annulé par des mesures appropriées. Cette méthodologie est conforme à la norme NFP94-500 et sera mise en œuvre en cas de découverte d'éléments nouveaux identifiés lors de reconnaissances complémentaires ou lors de l'exécution des fouilles et n'ayant pu être détecté lors des investigations géotechniques (exemple : cavité, hétérogénéité localisée, faille, remblais anciens ou récents, venue d'eau,...).

Cette méthodologie sera également appliquée en cas de risque lié à une exécution non conforme des travaux (exemple : fouilles non curées, phasage des terrassements non respecté, absence de prise en compte des avoisinants et des éléments de la ZIG, ...).

Tout élément non communiqué à FIMUREX concernant la survenance d'un aléa géologique en cours de chantier ne saurait lui être opposable. *Le contrôle du déroulement des travaux de construction et de la qualité de la réalisation s'appuie sur les opérations suivantes, lorsqu'elles sont pertinentes :*

- vérifier la validité des hypothèses de calcul
- identifier les différences entre l'état réel du terrain et les hypothèses de calcul ;
- vérifier la conformité des travaux au projet.

Références documentaires (liste non exhaustive)

Normes

- NF-P 94-500 : Missions géotechniques types
- NF-P 94-115 : Sondage au pénétromètre type B
- NF-P 11-300 : Classification des sols
- NF-P 11-211 : Fondations superficielles
- NF-P 11-711 : Calcul des fondations superficielles
- Eurocode 7 : Calcul géotechnique, règles générales

Sites internet

- www.infoterre.brgm.fr
- www.geoportail.fr
- www.inondationsnappes.fr
- www.prim.net
- www.argiles.fr
- www.cavites.fr

Données locales

- DDRM : dossier départemental des risques majeurs
- DCS : dossier communal synthétique des risques majeurs
- DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs
- PPR : plan de prévention des risques
- PLU : plan local d'urbanisme.

Complément d'informations et de préconisations

Correspondant à chaque partie

Chapitre 5 Données géologiques issues du BRGM

La classification des sols argileux, leur susceptibilité et leur aléa sont définis par le B.R.G.M. avec trois critères principaux : lithologie, minéralogie de la phase argileuse, comportement géotechnique en laboratoire.

Ceci a conduit le B.R.G.M. à éditer les cartes et les rapports départementaux accessibles au public sur le site www.argiles.fr.

Chapitre 5 Risques naturels

Important : cette partie traite uniquement des risques naturels. Elle ne correspond pas au formulaire* de l'état des risques naturels et technologiques (* disponible sur le site www.prim.net).

Les données de ce paragraphe sont mises à jour à partir des documents et bases de données élaborés principalement par le MEEDDAT www.developpement-durable.gouv.fr et le BRGM www.brgm.fr.

Ces sources sont enrichies quotidiennement pour certaines d'entre elles, **une mise à jour est à effectuer régulièrement. Les données sont un résumé de ces sources qu'elles ne remplacent pas** : l'objectif dans ce document est de participer à l'information préventive sur les risques naturels au droit du site et dans son environnement.

Synthèse pour la commune de données récentes extraites de la base GASPARD du MEEDDAT

Des informations réglementaires sont également contenues dans les documents suivants :

- Initiés par le Préfet : **D.D.R.M.** (Dossier Départemental des Risques Majeurs) édition du 20/05/1996 et **D.C.S.** (Dossier Communal Synthétique des risques majeurs)
- Initié par le Maire : **D.I.C.R.I.M** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Initiés par le Préfet : **P.P.R.** (Plan de Prévention des Risques, anc. P.E.R., R111.3, PSS, PZI...).

Le B.R.G.M. demande de préciser que les cartes d'aléa sont destinées à servir de support pour des actions de prévention et qu'elles n'ont pas pour objet d'attester la présence ou l'absence de sol argileux au droit d'une parcelle. Leur échelle de précision et donc de validité est celle des données de base utilisées (à savoir, pour l'essentiel, les cartes géologiques éditées à l'échelle 1/50000) : elles donnent une indication sur la nature des formations argileuses affleurant dans le secteur de la parcelle considérée mais en aucun cas la nature lithologique exacte des terrains rencontrés au droit de cette parcelle.

Chapitre 7 Conception de la structure

Les caractéristiques de l'ouvrage prévu seront comparées par le maître d'œuvre et le BET Structure à ce qui est demandé dans ce document. Si nécessaire des modifications seront apportées. Une structure est plus ou moins rigide (forme, conception, armatures...). Par exemple, un ouvrage de forme simple sur vide sanitaire en zone sismique est par nature rigide. Cette partie sera à préciser en mission G2 avec le géotechnicien en fonction des choix constructifs.

Chapitre 7 Préconisations complémentaires

Elles complètent l'avis et la conclusion détaillée en 4.1. Le contenu est amené à être complété et détaillé au fur et à mesure de l'enchaînement des missions géotechniques. Elles ne se substituent pas aux règles de construction en vigueur et aux dispositions constructives, instructions et exigences revendiquées par chaque corps de métier dans son domaine de compétences et de responsabilité : BET, terrassement, drainage, maçonnerie et gros œuvre, etc.

Chapitre 5 Données sur l'eau

Note importante : cette synthèse a pour objectif de regrouper les données sur l'eau susceptibles d'avoir une influence pour le projet. Elle est établie à l'issue d'une étude très courte dans le temps. Certaines données relatives au passé du site ne sont pas vérifiables, d'autres ne sont plus connues de mémoire d'homme. Des ouvrages de protection, d'aménagement et des travaux sont réalisés ou disparaissent dans le temps : tout organisme et toute personne qui a connaissance d'une information non rapportée dans ce document doit en informer le Maître de l'ouvrage ou son Maître d'Œuvre.

Présentation des missions d'ingénierie géotechnique **NF P 94 500 novembre 2013 (extraits)**

Tout site peut générer des incertitudes et risques géotechniques pouvant compromettre la réalisation d'un projet d'aménagement de site ou de construction d'ouvrage.

Les études géotechniques répondent à la nécessité d'identifier les incertitudes et risques induits et en réduire ainsi les impacts sur le projet ou les avoisinants par application, en phase conception, de mesures préventives et en phase réalisation, de dispositions correctives prédéfinies. Au fil des années, plusieurs facteurs ont évolué défavorablement :

- les terrains encore disponibles sont souvent de qualité géotechnique médiocre ;
- la complexité des projets augmente. Les nouvelles méthodes d'exécution sont souvent sophistiquées et s'adaptent mal aux incertitudes et risques géotechniques ;
- l'environnement et/ou le voisinage est de plus en plus sensible à toute perturbation. Ce constat justifie l'intervention de nombreux spécialistes, d'où des problèmes d'interfaces plus nombreux et une coordination difficile.

Devant cette complexité croissante des projets et des risques associés, une connaissance approfondie du sous-sol est requise. Or, le sous-sol est par nature le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance.

La connaissance du contexte géologique et géotechnique du site et la prévision du comportement de l'ouvrage projeté (interaction sol-structure), tant en phase de réalisation que pendant sa durée de vie, sont donc primordiales pour assurer une bonne maîtrise des risques géotechniques inhérents à tout projet.

La **gestion des risques géotechniques est indispensable** pour fiabiliser le délai de réalisation, le coût final et la qualité de l'ouvrage, en toute sécurité et à la satisfaction du voisinage : **elle doit être permanente (mise à jour au fur et à mesure du déroulement des phases de conception et de réalisation du projet) et comporter les trois volets habituels pour toute gestion efficace des risques : identification, évaluation, traitement.**

L'expérience montre que tout investissement fait par le maître d'ouvrage en phase de conception permet une meilleure maîtrise des risques et des coûts liés au site et aux sols, comme le montre par exemple, l'approche quantitative faite pour les ouvrages souterrains.

Classification des missions types d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ÉTAPE 1 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES PREALABLES (G1)

Ces missions excluent toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre d'une mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elles comprennent deux phases :

Phase ETUDE DE SITE (G1ES)

Réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS, elle permet une première identification des risques géotechniques d'un site :

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.
- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase PRINCIPES GENERAUX DE CONSTRUCTION (G1 PGC)

Réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS elle permet de réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à ce stade de l'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels) ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, amélioration de sols).

ÉTAPE 2 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE CONCEPTION (G2)

Elles permettent l'élaboration des projets des ouvrages géotechniques et réduisent les conséquences des risques géologiques importants identifiés. Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et sont réalisées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre. Elles comprennent trois phases :

Phase Avant-Projet (G2 AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie sur des données géotechniques adaptées :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (G2 PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT (G2 DCE/ACT)

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques :

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel)
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ÉTAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G4, distinctes et simultanées)

ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXÉCUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Étude

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXÉCUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)

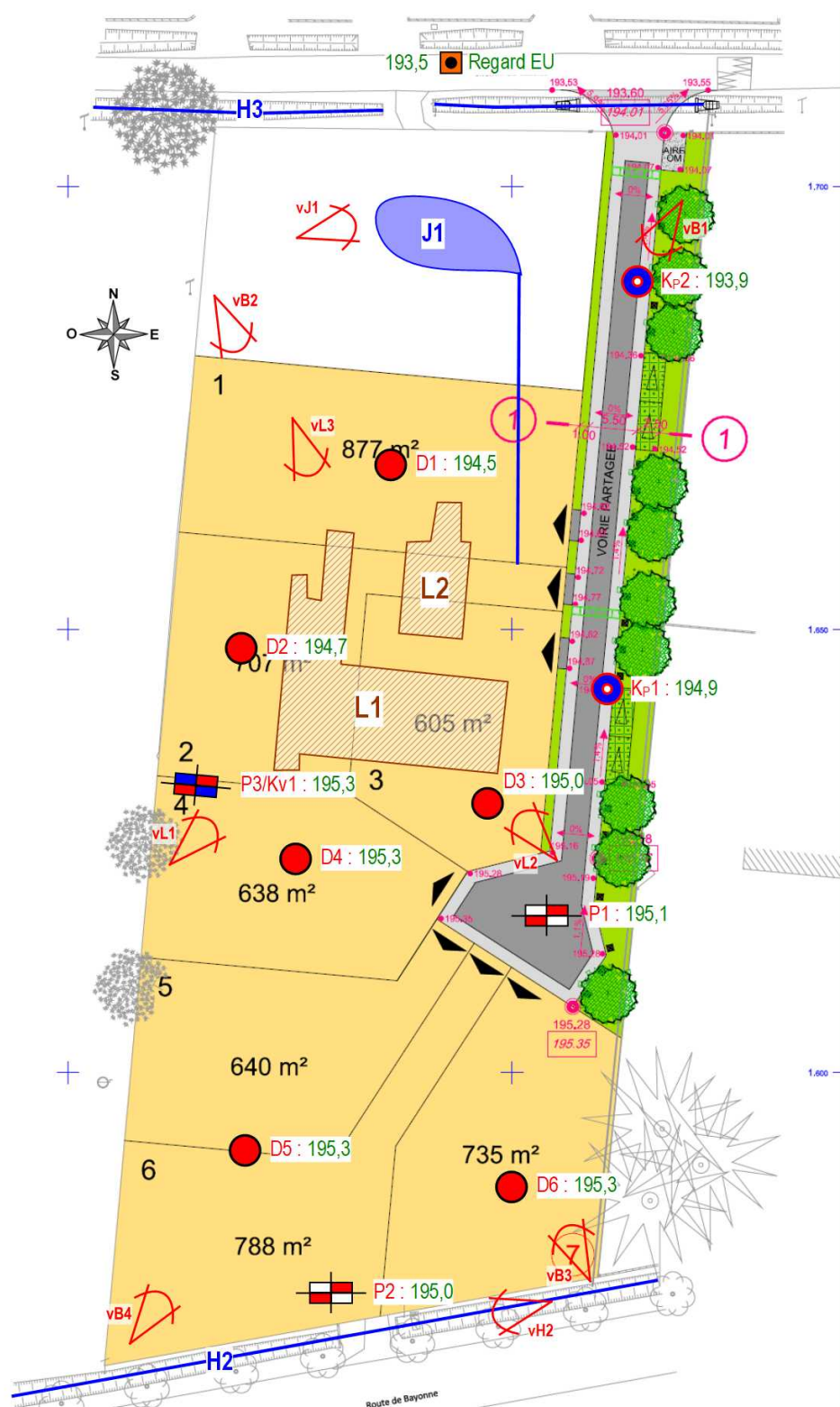
Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant :

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.

Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3/G4)		À la charge de l'entreprise	À la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux À toute étape
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Plan d'implantation des sondages



Légende :

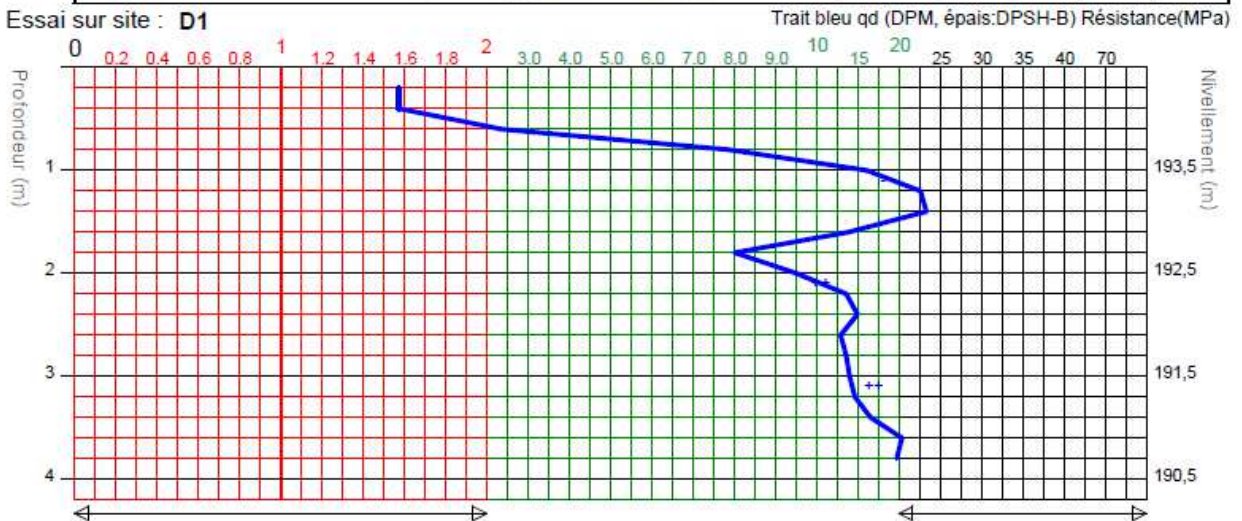
Sondage :		
type	Cote alti (m)	
N° du sondage	D1 : 103,5	
		D : Pénétromètre dynamique
		P : Sondage à la pelle mécanique
		P/Kv : Sondage à la pelle mécanique avec test de perméabilité à niveau variable
		K _P : test de perméabilité Porchet à niveau constant

Essais pénétrométriques

ARMASOL	Solstice 9.31 2025	
	Dossier AQU25C045GA	Annexe A

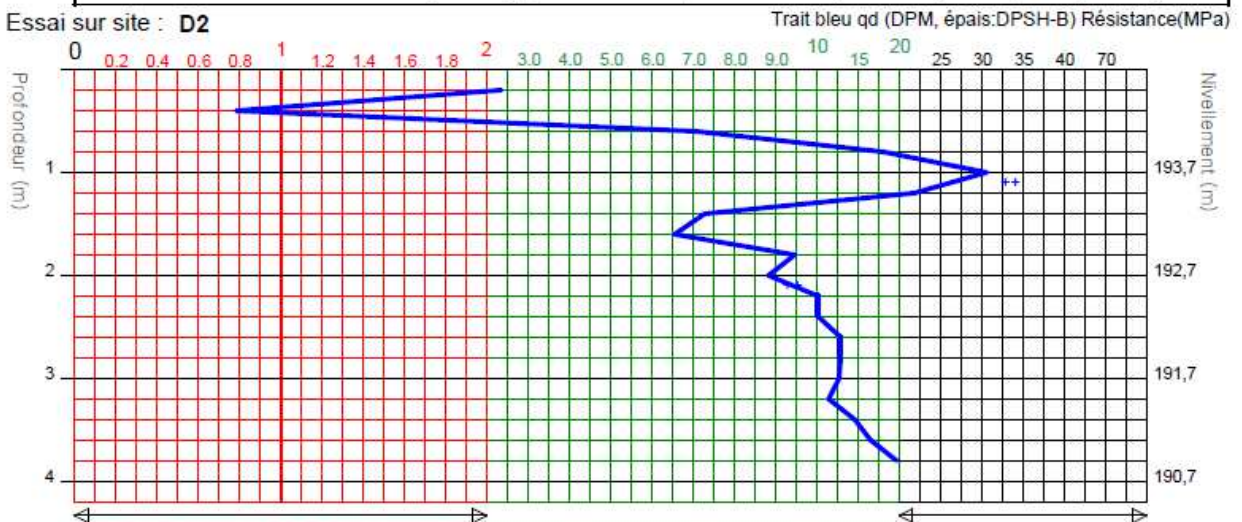
Date: 08/04/2025 Machine : **LX1 DYNAMIQUE V2** Nivellement: 194,5
 Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

Essai sur site : **D1**



Date: 08/04/2025 Machine : **LX1 DYNAMIQUE V2** Nivellement: 194,7
 Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

Essai sur site : **D2**



Date: 08/04/2025

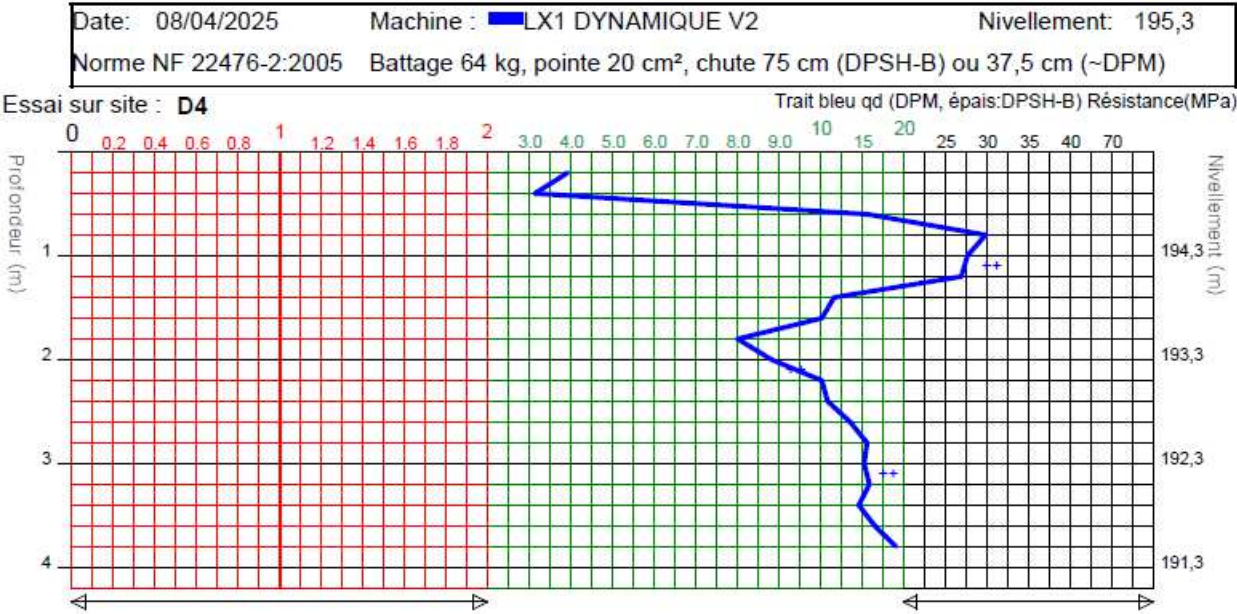
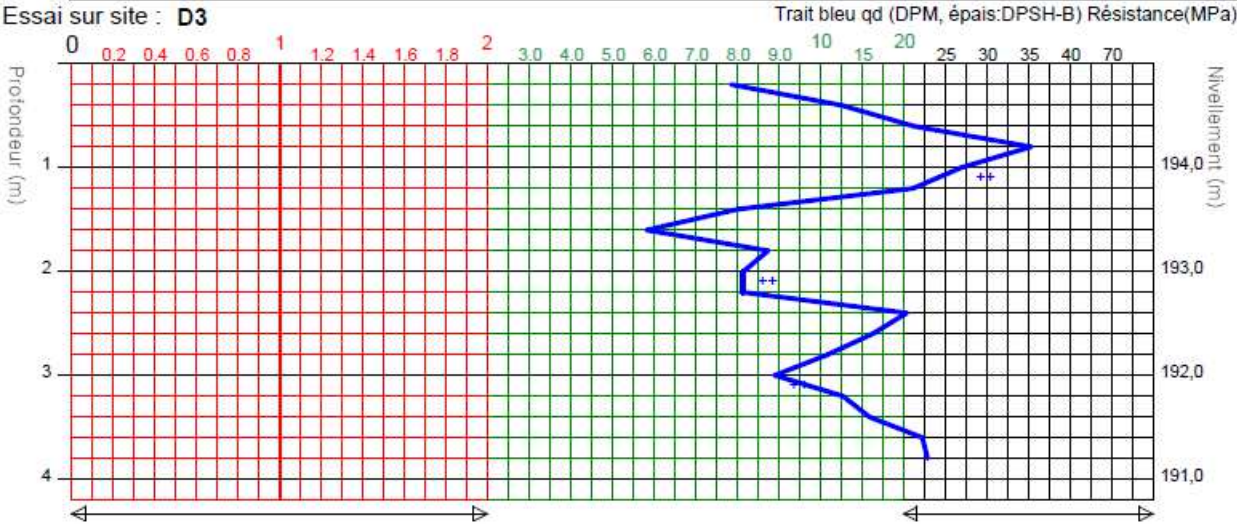
Machine :

LX1 DYNAMIQUE V2

Nivellement: 195,0

Norme NF 22476-2:2005

Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



Date: 08/04/2025

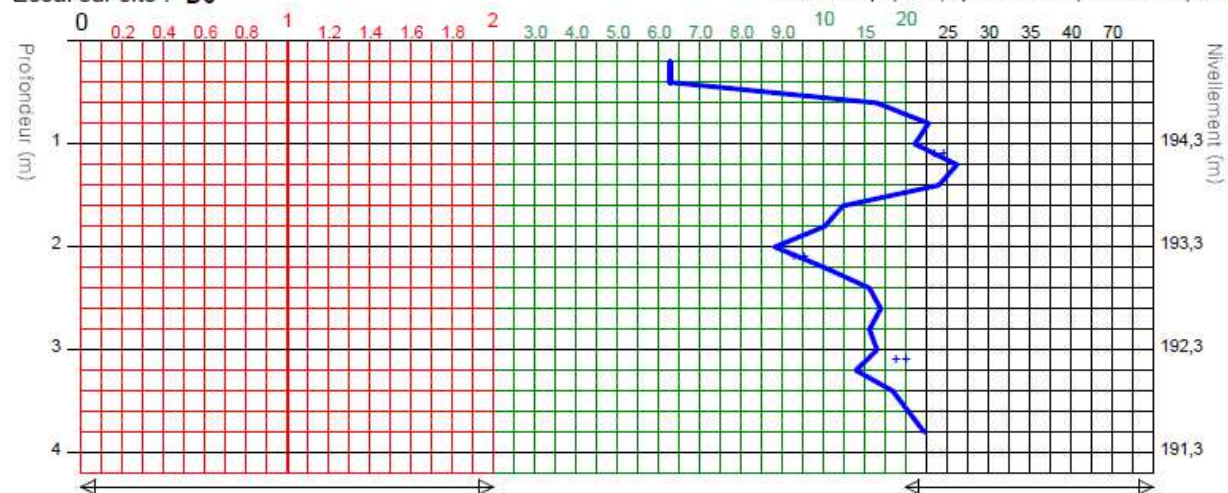
Machine : ■ LX1 DYNAMIQUE V2

Nivellement: 195,3

Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

Essai sur site : D5

Trait bleu qd (DPM, épais:DPSH-B) Résistance(MPa)



Date: 08/04/2025

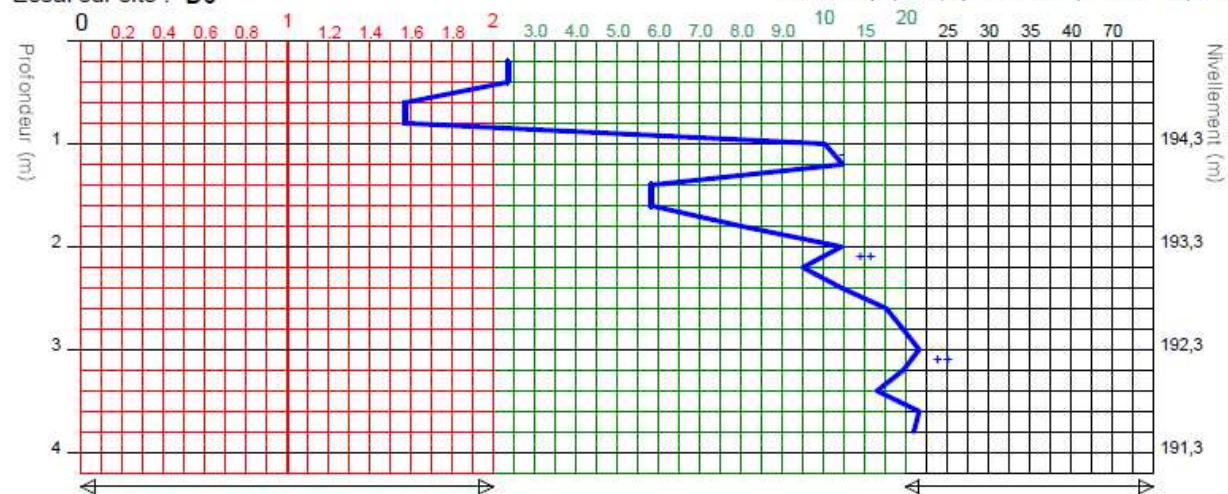
Machine : ■ LX1 DYNAMIQUE V2

Nivellement: 195,3

Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

Essai sur site : D6

Trait bleu qd (DPM, épais:DPSH-B) Résistance(MPa)



Sondages de reconnaissance (tarières + pelle mécanique)

Relevé des profils géologiques									
Commentaire		tarière mécanique Ø 150 mm	tarière mécanique Ø 150 mm	sondage à la pelle mécanique	sondage à la pelle mécanique	sondage à la pelle mécanique			
Cote (m)	Eau (m) Date Heure	Relevé en Kp2 08/04/2025	Relevé en Kp1 08/04/2025	Relevé en P2 08/04/2025	Relevé en P1 08/04/2025	Relevé en P3 08/04/2025			Niveaux
195,3		193,9	194,9	195,0	195,1	195,3			
195,0									
194,8									
194,7									
194,6									
194,4									
194,3									
193,8									
193,6									
193,4									
Sols  terre végétale  Argile limoneuse +/- bariolée, hydromorphies  galet et graviers à matrice argileuse									

Essai de caractérisation en laboratoire

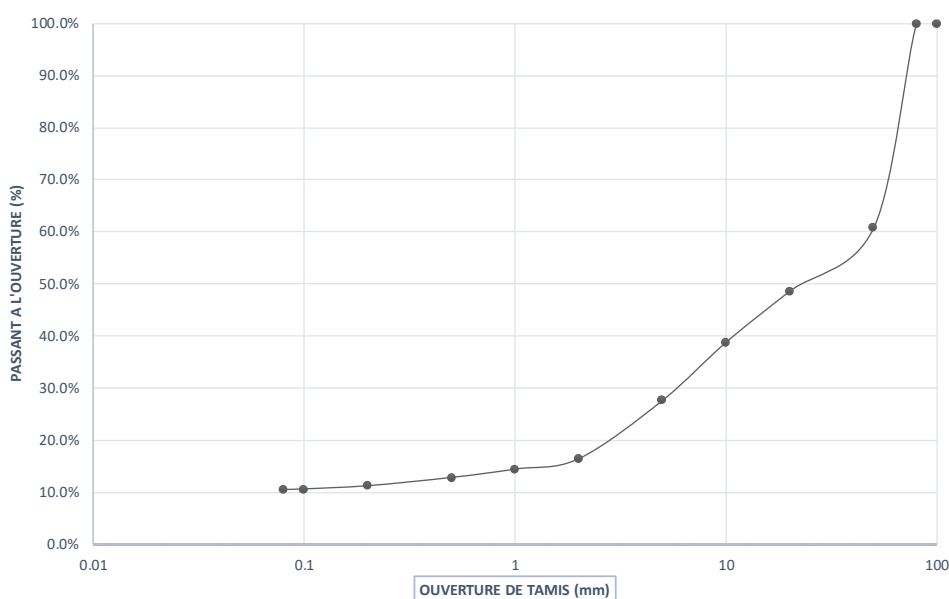
RESULTATS D'ESSAIS POUR IDENTIFICATION D'UN SOL

Sondage : P1	Profondeur : 0.5-0.8	Nature: Limon graveleux
------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

Analyse granulométrique par tamisage à sec après lavage

NF P 94-056

date de l'essai : 11/04/2025			100	80	50	20	10	5	2	1	0.5	0.2	0.1	0.08
TAMIS (mm)														
PASSANT (%)			100.0%	100.0%	60.8%	48.6%	38.8%	27.6%	16.4%	14.4%	12.8%	11.2%	10.6%	10.5%
REFUS (%)			0.0%	0.0%	39.2%	51.4%	61.2%	72.4%	83.6%	85.6%	87.2%	88.8%	89.4%	89.5%



D MAX (mm) **63**

fraction 0/2mm dans la fraction 0/50mm **27.0%**

fraction 0/80μ dans la fraction 0/50mm **17.3%**

Teneur en eau pondérale de l'échantillon

NF P 94 050

date de l'essai : 10/04/2025	
fraction 0/50mm (Wn)	9.5%
fraction 0/20mm	12.0%
fraction 0/0,4mm	

Détermination de l'activité argileuse

Essai au bleu de méthylène

NF P 94 068

date de l'essai : 11/04/2025	
fraction 0/5mm dans la fraction 0/50mm (C)	45.5%
valeur de bleu du sol (VBS)	0.7

Indice IPI

(NF P 94-078)

date de l'essai : 10/04/2025	
Compaction : Proctor norme Moule : CBR	
densité sèche pd (t / m³)	
IPI	

Classification GTR : C2B5

Etat hydrique : -